

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 12 Mai 2025

L' an 2025 et le 12 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de MAROIS Isabelle Maire

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, TUPENOT Marie Astride, VANNIER Annick, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Absente : Mme VINCENOT Béatrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 05/05/2025 **Date d'affichage** : 05/05/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le : 16/05/2025

et publication ou notification du : 16/05/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANNIER Annick

Objet(s) des délibérations

- D_2025_020 - Demande de subvention FAPO 2025- 3ème campagne -
- D_2025_021 -Prestation réalisation d'une allée au cimetière - (de l'entrée au monument) -
- D_2025_022 -Prestation réalisation d'une allée au cimetière - (de l'entrée jusqu'au monument) -
- D_2025_023 -DM n 1 - Décision Modificative n°1 commune de BOUGY LEZ NEUVILLE -

Le précédent compte rendu du conseil municipal est adopté a l'unanimité.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame le Maire propose de compléter l'ordre du jour avec une Décision modificative de crédits n 1 et précise que les points relatifs aux devis du chemin et du fossé sont reportés

- D 2025 023 Demande de subvention FAPO 2025- 3ème campagne

Mme le Maire expose a son assemblée le devis relatif aux projets de réalisation d' un ossuaire.

En effet, lors de la relève des sépultures qui vient d être réalisée, le caveau provisoire du cimetière a servi d 'ossuaire pour réceptionner les reliquaires et a été scellé.

Par conséquent , il convient d'une part, de poser une plaque identifiant cet ossuaire, et d'autre part de réaliser un nouveau caveau provisoire dans l'enceinte de notre cimetière.

L'entreprise en charge des travaux de relève des sépultures nous a présenté un devis.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et les avis respectifs de chacun,

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré, et en prévision des travaux , est FAVORABLE à l'idenfication de l'ossuaire en place dont le devis s'élève à 1600,00 € HT

est FAVORABLE à la réalisation d un caveau provisoire avec sa dalle dont le devis s'élève à 3080,00 € HT

SOLLICITE le reliquat de la subvention au Département du Loiret au Titre du Volet 3 et 3 bis pour l'exercice 2025,

Sollicite le Département du Loiret afin d'obtenir le taux le plus élevé,

PRECISE que la dépense sera inscrite au BP 2026 imputation 2131 opération CIMETIERE

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Prestation réalisation d'une allée au cimetière - (de l'entrée au monument)

Madame le Maire rappelle à son assemblée l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires dans les espaces publics,

Le choix de laisser s'enherber les allées et de paysager notre cimetière s'est donc rapidement imposé,

Vu la nécessité de maintenir un espace "sec et propre" notamment pour les cérémonies

Madame le Maire rappelle les subventions obtenues par le Département du Loiret en 2024 et par l'ETAT au titre de la DETR 2025 pour ce projet.

Les entreprises ont été consultées.

Aussi, Madame le Maire propose de mettre au vote le devis relatif à la réalisation de cette allée.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise GROSSAIN , installée à CHILLEURS AUX BOIS dont le devis s'élève à 4 973.35 € HT soit 5 968.02 € TTC pour le terrassement de l'allée

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

Valide la prestation relative au terrassement de l'allée du cimetiere, sans retenir la tranche optionnelle relative à la démolition du dallage existant autour de la croix.

Valide le devis de l'entreprise GROSSAIN dont le montant s'élève à 4 973.35 € HT soit 5 968.02 € TTC ,

Précise que la dépense sera imputée à l' article 2131 opération CIMETIERE

à main levée (pour : 5 contre : 2 abstention : 3)

Prestation réalisation d'une allée au cimetière - (de l'entrée jusqu'au monument)

Madame le Maire rappelle à son assemblée l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires dans les espaces publics,

Le choix de laisser s'enherber les allées et de paysager notre cimetière s'est donc rapidement imposé,

Vu la nécessité de maintenir un espace "sec et propre" notamment pour les cérémonies

Madame le Maire rappelle les subventions obtenues par le Département du Loiret en 2024 et par l'ETAT au titre de la DETR 2025 pour ce projet.

Les entreprises ont été consultées.

Aussi, Madame le Maire propose de mettre au vote le devis relatif à la réalisation de cette allée.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise COTRET sarl, installée à TRAINOU dont le devis s'élève à 7 394 € HT soit 8 872.80 € TTC pour le PAVAGE de l'allée

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

Valide la prestation relative au terrassement de l'allée du cimetière, sans retenir la tranche optionnelle relative à la démolition du dallage existant autour de la croix.

Valide le devis de l'entreprise COTRET sarl dont le montant s'élève à 7 394 € HT soit

8 872.80 € TTC ,

Précise que la dépense sera imputée à l' article 2131 opération CIMETIERE

à main levée (pour : 5 contre : 2 abstention : 3)

DM n 1 - Décision Modificative n°1 commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

Madame le Maire de la Commune de Bougy lez Neuville,

Vu le budget Primitif 2025,

Vu la délibération n° 2024036 du 30/09/2024 prévoyant l'amortissement du réseau fibre sur 5 ans à compter de 2024, **correspondant au cout à la charge de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE d'enfouissement du réseau FIBRE OPTIQUE, mandat 251 exercice 2023,**

Vu la dotation DSR Dotation Solidarité Rurale communiquée après le vote du BP 2025 à inscrire au 741121

Vu la DETR 2025 accordée pour les travaux de réalisation de l'allée du cimetière à inscrire au 13461 opération CIMETIERE, communiquée après le vote du BP 2025

Vu les délibérations n 2025021 et 2025022 relatives aux prestations retenues pour les travaux de réalisation de l'allée du cimetière à inscrire au budget à l'imputation 2131 opération CIMETIERE

Il convient de procéder aux ajustements de crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Décide de modifier les crédits alloués du BP 2025, afin de procéder aux écritures comptables comme il se
 doit, comme suit :

45044	BOUGY LEZ NEUVILLE	DM n°1 2025
Code INSEE	Commune de Bougy Lez Neuville	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
 amortissement fibre 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 742,60 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 742,60 €	0,00 €	0,00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	2 008,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 008,40 €	0,00 €	0,00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 751,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 751,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	6 751,00 €	0,00 €	6 751,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 742,60 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 742,60 €
R-2804183 : Amort. subv org. publics divers-Projets infrastr.intérêt national	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 008,40 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 008,40 €
R-13461-CIMETIERE : CIMETIERE <i>DETRE 2025</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 231,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 231,00 €
D-212-CIMETIERE : CIMETIERE	0,00 €	12 982,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	12 982,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	12 982,00 €	0,00 €	12 982,00 €
Total Général		19 733,00 €		19 733,00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

les points relatifs aux devis du chemin et du fossé sont reportés faute de devis non réceptionnés.

il a été signalé une buse cassée dans le fossé route des vallées d'Orléans.

Demande de précision quant à la charge de l'entretien des fossés - haie et cloture

il est signalé que des chênes sont à abattre sur le chemin communal au Bigon + la grille

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 19/05/2025

Le Maire
 Isabelle MAROIS



Secrétaire de séance
 Mme VANNIER Annick